

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été élaborée conformément aux exigences de :
Règlement (CE) No. 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission et le règlement (CE) No. 1272/2008.

Date de délivrance projet

Date de révision 08-Nov-2023

Numéro de révision 1

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identifiant du produit

Code(s) produit GHD-150-0049, GHD-150-0037, GHD-150-0038, GHD-150-0040,
GHD-150-0039, GHD-150-0041, GHD-150-0042, GHD-150-0043,
GHD-150-0044, GHD-150-0045, GHD-150-0046, GHD-150-0047,
GHD-150-0048, PSL-150-0026, PSL-150-0027, PSL-150-0028,
PSL-150-0029, PSL-150-0030, PSL-150-0031, PSL-150-0032,
PSL-150-0033, PSL-150-0034, GHD-150-0049, GHD-150-0050

Nom du produit Pompe à chaleur pour piscine

Numéro d'enregistrement REACH

Ce produit est considéré comme un article au sens de REACH, sans rejet intentionnel de substances.

Synonymes Aucun

Substance pure/mélange Substance

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Pompe à chaleur pour piscine

Utilisations déconseillées Uniquement pour les applications prévues. Ne pas immerger dans l'eau

1.3. Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur

INVERTER SERVICES

10 rue Marc seguin 26740 Les Tourettes

PIERRE CRUMIERE

France

Pour plus d'informations, veuillez contacter

Adresse email sales@missouri.com.cn

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Appel d'urgence +86-20-3906 7705

Appel d'urgence - §45 - (CE)1272/2008

Europe	112
--------	-----

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce produit est une pompe à chaleur. Aucune exposition à des produits chimiques dangereux n'est prévue dans le cadre de l'utilisation prévue du produit. Une mauvaise utilisation du produit peut entraîner une exposition à des produits chimiques dangereux. Les informations relatives à la classification des dangers ci-dessous se rapportent aux matériaux présents dans la pompe.

Gaz inflammables	Catégorie 1A - (H220)
------------------	-----------------------

Gaz sous pression	Gaz liquéfié - (H280)
-------------------	-----------------------

2.2. Pictogramme**Mot indicateur**

Danger

Mentions de danger

H220 - Gaz extrêmement inflammable.

H280 - Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur

Mises en garde - UE (§28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P377 - Fuite de gaz enflammé : Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.

P381 - En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.

P410 + P403 - Protéger de la lumière du soleil. Entreposer dans un endroit bien aéré.

2.3. Autres dangers

Risque de gelures en cas de libération soudaine de gaz liquéfié.

Cette substance ne répond pas aux critères PBT/vPvB de l'annexe XIII de REACH.

Informations sur les perturbateurs endocriniens Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Nom chimique	Poids-%	Numéro d'enregistrement REACH	No. CE (No. d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) No. 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Difluorométhane 75-10-5	100	Aucune donnée disponible	200-839-4	Press. Gaz (Liq.) (H280) Flam. Gaz 1A (H220)			

Informations complémentaires

Quantité de réfrigérant dans la pompe à chaleur : 2000 g

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**Estimation de la toxicité aiguë****Aucune information disponible**Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (Article 59 du règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)).

SECTION 4 : Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours**

Inhalation	Transférer à l'air frais.
Contact oculaire	Rincer abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.
Contact cutané	En cas de contact avec des gaz liquéfiés, dégeler les parties givrées avec de l'eau tiède.
Ingestion	Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Symptômes	Gelure.
Effets de l'exposition	Aucune information disponible

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Note aux médecins	Traitement selon les symptômes.
--------------------------	---------------------------------

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser des mesures d'extinction adaptées aux circonstances locales et au milieu environnant.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas diriger l'eau vers la source de la fuite ou les dispositifs de sécurité ; du givre pourrait se former. NE PAS ÉTEINDRE UN FEU DE GAZ QUI FUIT, SAUF SI LA FUITE PEUT ÊTRE ARRÊTÉE.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques liés au produit chimique	Les cylindres peuvent se briser sous l'effet d'une chaleur extrême. Les cylindres endommagés ne doivent être manipulés que par des spécialistes. Les récipients peuvent exploser sous l'effet de la chaleur. La rupture des cylindres peut provoquer une explosion.
---	---

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre les incendies. Utiliser des équipements de protection individuelle.
--	--

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions personnelles	Contenu sous pression. Les récipients vides présentent un risque potentiel d'incendie et d'explosion. Ne pas couper, percer ou souder les récipients.
Pour les intervenants en cas d'urgence	Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.

6.2. Précautions environnementales

Précautions environnementales	Voir la section 12 pour des informations écologiques supplémentaires.
--------------------------------------	---

6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement	Empêcher toute fuite ou déversement ultérieur si cela ne présente aucun danger.
Méthodes de nettoyage	Ramasser mécaniquement et placer dans des conteneurs appropriés en vue de l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer soigneusement les objets et les zones contaminés en respectant les réglementations environnementales.

6.4. Référence aux autres sections

Référence aux autres sections Voir section 8 pour plus d'informations Voir section 13 pour plus d'informations

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Conseils pour une manipulation sûre Contenu sous pression. Les récipients vides présentent un risque potentiel d'incendie et d'explosion. Ne pas couper, percer ou souder les récipients.

Considérations générales sur l'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

7.2. Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage Prendre des mesures de précaution contre les décharges d'électricité statique. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Évitez l'exposition au soleil.

Classe de stockage (TRGS 510) Classe de stockage 2A.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Utilisation(s) spécifique(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées dans la section 1.2.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Difluorométhane 75-10-5	-	TWA : 2000 mg/m ³ Plafond : 5000 mg/m ³	-	-	-
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Difluorométhane 75-10-5	-	-	-	TWA : 2 ppm TWA : 20 mg/m ³	-

Limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Lettonie	Luxembourg	Roumanie	Slovaquie
Difluorométhane 75-10-5	-	-	5 mg/g Créatinine - urine (fluor) - fin de poste	-

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral	Dermique	Inhalation
Difluorométhane 75-10-5	-	-	7035 mg/m ³ [4] [6]

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.

[6] Long terme.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand public

Nom chimique	Oral	Dermique	Inhalation
Difluorométhane 75-10-5	-	-	750 mg/m ³ [4] [6]

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé
 [6] Long terme.

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau marine	Eau marine (libération intermittente)	Air
Difluorométhane 75-10-5	0.142 mg/L	1,42 mg/L	-	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Sol	Chaîne alimentaire
Difluorométhane 75-10-5	0,534 mg/kg sédiments ps	-	-	-	-

8.2. Contrôles d'exposition**Contrôles d'ingénierie**

Douches
 Stations de lavage des yeux
 Systèmes de ventilation.

Équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Si des éclaboussures sont susceptibles de se produire : Porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux (ou des lunettes de protection), un écran de protection du visage. La protection des yeux doit être conforme à la norme EN 166.

Protection des mains

S'il existe un risque de contact : EN 511 Gants isolants contre le froid.

Protection de la peau et du corps

S'il existe un risque de contact : Porter des vêtements de protection et d'isolation contre le froid appropriés (EN ISO 6529).

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Considérations générales sur l'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Contrôles d'exposition environnementale

Aucune information disponible.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

Apparence Gaz liquéfié. Quantité de réfrigérant dans la pompe à chaleur : 2000 g
État physique Gaz
Couleur Incolore
Odeur Odeur étherique
Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques - Méthode
Point de fusion / point de congélation	-136°C	
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	-51,72°C	
Inflammabilité		Aucune donnée disponible
Limite d'inflammabilité dans l'air		
Inflammabilité supérieure ou explosif limites	33,4%	
Moins inflammable ou explosif limites	12,7%	
Point d'éclair		Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation		Aucune donnée disponible
Température de décomposition		Aucune donnée disponible
pH		Aucune donnée disponible
pH (solution aqueuse)		Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique		
Viscosité dynamique	0,0133 mPa s	
Solubilité dans l'eau	44 g/l @ 25 °C	
Solubilité		Aucune donnée disponible
Coefficient de répartition		Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	202,65 KPa/28,4°	
Densité relative	1.1	
Densité apparente		Aucune donnée disponible
Densité du liquide		Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative	1,8:1 (air)	
Caractéristiques des particules		
Taille des particules		Aucune donnée disponible
Distribution de la taille des particules		Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. *Informations sur les classes de danger physique*
Non applicable

9.2.2. *Autres caractéristiques de sécurité*

Sensibilité aux chocs mécaniques Oui

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans des conditions normales.

Données sur l'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Oui.

Sensibilité aux décharges statiques Aucune.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucune dans le cadre d'un traitement normal.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Température élevée, chaleur excessive.

10.5. Matériaux incompatibles

Matériaux incompatibles Aucune information connue d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux La décomposition thermique peut entraîner la libération de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Il n'existe pas de données d'essai spécifiques pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Il n'existe pas de données d'essai spécifiques pour la substance ou le mélange. Le contact avec le produit peut provoquer des gelures.

Contact cutané Il n'existe pas de données d'essai spécifiques pour la substance ou le mélange. Le contact avec le produit peut provoquer des gelures.

Ingestion Il n'existe pas de données d'essai spécifiques pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Gelure.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de la toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les composants

Nom chimique	Oral DL50	Dermique DL50	Inhalation CL50
Difluorométhane	-	-	> 520000 ppm (Rat) 4 h

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

Corrosion/irritation cutanée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger d'aspiration Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**11.2.1. Propriétés de perturbation endocrinienne**

Propriétés de perturbation endocrinienne Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté.

11.2.2. Autres informations

Autres effets indésirables Aucune information disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Écotoxicité L'impact environnemental de ce produit n'a pas été entièrement étudié.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de répartition
Difluorométhane	0.21

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Difluorométhane 75-10-5	La substance n'est pas PBT / vPvB

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Propriétés de perturbation endocrinienne Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté.

12.7. Autres effets indésirables

Autres effets indésirables Aucune information disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets provenant de résidus/produits non utilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément à la législation environnementale.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes des déchets / désignations des déchets selon EWC / AVV Selon le catalogue européen des déchets, les codes de déchets ne sont pas spécifiques à un produit, mais à une application. Les codes de déchets doivent être attribués par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

IMDG

14.1 Numéro ONU ou numéro ID	UN3358
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MACHINES FRIGORIFIQUES
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.1
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable
Description	UN3358, MACHINES FRIGORIFIQUES, 2.1
14.5 Risques environnementaux	Non applicable
14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur	
Dispositions particulières	291
EmS-No.	F-D, S-U
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro ONU	UN3358
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MACHINES FRIGORIFIQUES
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.1
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable
Description	UN3358, MACHINES FRIGORIFIQUES, 2.1
14.5 Risques environnementaux	Non applicable
14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur	
Dispositions particulières	291
Code de classification	6F

ADR

Disposition particulière 291 : Les gaz liquéfiés inflammables doivent être contenus dans les composants des machines frigorifiques. Ces composants doivent être conçus et testés à une pression au moins égale à trois fois la pression de service de la machine. Les machines frigorifiques doivent être conçues et construites de manière à contenir le gaz liquéfié et à exclure tout risque d'éclatement ou de fissuration des éléments sous pression dans les conditions normales de transport. Les machines frigorifiques et leurs composants ne sont pas soumis aux prescriptions de l'ADR s'ils contiennent moins de 12 kg de gaz, le difluorométhane (ONU No.3252).

14.1 Numéro ONU ou numéro ID	UN3358
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MACHINES FRIGORIFIQUES
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.1
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable
Description	UN3358, MACHINES FRIGORIFIQUES, 2.1
14.5 Risques environnementaux	Non applicable
14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur	
Dispositions particulières	291
Code de classification	F1
Code de restriction du tunnel	D/E

IATA

Interdit au transport.

Notes :

Interdit au transport.

14.1 Numéro ONU ou numéro ID	UN3358
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.1
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable
Description	Interdit
14.5 Risques environnementaux	Non applicable
14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur	
Dispositions particulières	A103
Code ERG	10L
Note :	Aucun

SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange

Union européenne

Prendre note de la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient pas de substances soumises à autorisation (Annexe XIV du Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)) Ce produit ne contient pas de substances soumises à restriction (Annexe XVII du Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH))

Polluants organiques persistants

Non applicable

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P2 - GAZ INFLAMMABLES

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone (ODS) (CE) 1005/2009

Non applicable

Stocks internationaux

Contactez le fournisseur pour connaître l'état de conformité des stocks

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

SECTION 16 : Autres informations

Mots-clés ou légendes pour abréviations et acronymes utilisés dans les fiches de données de sécurité

Légende

ATE : Estimation de la toxicité aiguë

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes :

PBT : Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB : Produits chimiques très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

Légende Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation de la peau
SCBA	Appareil respiratoire autonome		

Procédure de classification

Classification selon le règlement (CE) No. 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité orale aiguë	Méthode de calcul
Toxicité cutanée aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeur	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussière/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Sur la base de données d'essai
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger d'aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul
Gaz inflammables	Sur la base de données d'essai
Gaz sous pression	Sur la base de données d'essai

Principales références bibliographiques et sources des données utilisées pour élaborer la FDS

Agence pour le registre des substances toxiques et des maladies (ATSDR)

Agence américaine de protection de l'environnement Base de données ChemView Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_RAC)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence pour la protection de l'environnement)

Niveau(x) indicatif(s) d'exposition aiguë (AEGL)

Agence américaine de protection de l'environnement Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides Agence américaine de protection de l'environnement Produits chimiques à haut volume de production

Journal de recherche sur l'alimentation Base de données sur les substances dangereuses

Base de données internationale uniforme d'informations chimiques (IUCLID)

Classification SGH Japon

Système australien de notification et d'évaluation des produits chimiques industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut national pour la sécurité et la santé au travail)

ChemID Plus de la Bibliothèque nationale de médecine (NIM CIP)

Base de données PubMed de la Bibliothèque nationale de médecine (NLM PUBMED)

Programme national de toxicologie (PNT)

Base de données de classification et d'information chimique de la Nouvelle-Zélande (CCID)

Organisation de coopération et de développement économiques Publications sur l'environnement, la santé et la sécurité Organisation de coopération et de développement économiques Programme de produits chimiques à haut volume de production Organisation de coopération et de développement économiques Ensemble de données d'information sur le dépistage Organisation mondiale de la santé

Date de délivrance projet

Date de révision 08-Nov-2023

Note de révision Première publication

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant le règlement (CE) No. 1907/2006.

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes au mieux de nos

connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations fournies sont uniquement destinées à guider la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet en toute sécurité et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour ce matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans n'importe quel processus, sauf indication contraire dans le texte.

Fin de la fiche de données de sécurité